

## Règle concernant l'évaluation en stage des personnes étudiantes des maitrises en ergothérapie et en physiothérapie

<b>Secteur responsable de l'application :</b>	Vice-décanat à la réadaptation
<b>Ce document s'adresse à :</b>	Personnes étudiantes, coordonnatrices de la formation clinique et superviseurs de stage ainsi que milieux de stage

ADOPTION (INSTANCE)	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)
Comité de régie de Sherbrooke	2023-06-15	Sans objet

AMENDEMENTS ET ABROGATIONS	DATE AAAA-MM-JJ	RÉSOLUTION (si applicable)

<b>DATE PRÉVUE DE RÉVISION</b>	
--------------------------------	--

<b>HISTORIQUE</b>
-------------------

## Table des matières

1.	MISE EN CONTEXTE*	4
2.	OBJECTIFS*	4
3.	CHAMP D'APPLICATION*	4
4.	CADRE DE RÉFÉRENCE	4
5.	DÉFINITIONS	4
6.	RÉTROACTION EN STAGE	5
6.1	Supervision informelle	5
6.2	Supervision formelle	5
6.3	Démarche de rétroaction structurée	5
7.	ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉVALUATION ÉTUDIANTE EN STAGE	6
8.	OUTIL D'ÉVALUATION DE STAGE FOCUS	6
9.	PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA OU DU STAGIAIRE	7
9.1	Formation préalable à l'utilisation du FOCUS	7
9.2	Évaluation formative (mi-stage)	7
9.3	Évaluation sommative (fin de stage)	7
9.4	Déroulement des rencontres d'évaluation	8
10.	STAGE DIFFICILE	8
10.1	Difficulté dans le développement d'une ou des compétences	8
10.2	Incident critique	8
10.2.1	Incident critique	9
10.2.2	Incident critique majeur	9
11.	RÉUSSITE OU ÉCHEC À UN STAGE	9
12.	ÉCHEC À UN STAGE	10
13.	STAGE INCOMPLET	10

14.	SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉ OU REMÉDIATION EN CAS D'ÉCHEC	11
15.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS*	11
15.1	Responsabilité de l'application*	11
15.2	Personne superviseure	11
15.3	Personne étudiante	12
15.4	Personne coordonnatrice de la formation clinique	12
16.	PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT*	12
16.1	Modifications mineures	12

\* Indique une rubrique obligatoire.

## 1. MISE EN CONTEXTE\*

Considérant l'importance de l'évaluation dans le processus d'apprentissage des personnes étudiantes, l'Université de Sherbrooke et la Faculté de médecine et des sciences de la santé (ci-après « FMSS ») se sont respectivement dotées d'une [Politique](#) et d'une [Directive](#) concernant ce mécanisme. En cohérence et en continuité avec ces documents, les programmes de maîtrise en ergothérapie et de maîtrise en physiothérapie trouvent important d'aborder de façon détaillé et spécifique l'évaluation des étudiantes et des étudiants en contexte de stage afin d'assurer la qualité du processus d'évaluation de leurs compétences.

## 2. OBJECTIFS\*

Le présent document vise à préciser les modalités d'évaluation des personnes étudiantes en contexte de stage afin qu'elles reçoivent des conseils ou de l'encadrement adéquats ainsi qu'une rétroaction régulière quant à leur rendement clinique.

Cette démarche d'évaluation doit être de qualité et en cohérence avec les activités réalisées en stage, les normes de pratiques et les exigences professionnelles afin de s'assurer de :

- l'atteinte des objectifs d'apprentissage de chaque stage pour la personne étudiante;
- l'atteinte des compétences d'entrée à la pratique pour chacune des personnes étudiantes.

## 3. CHAMP D'APPLICATION\*

La présente règle des maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie s'applique à toute personne étudiante qui effectue un stage, superviseure qui l'accueille, et coordonnatrice de la formation clinique ainsi qu'à tout milieu de stage qui collabore avec ces programmes d'études.

## 4. CADRE DE RÉFÉRENCE

- [Règlement des études](#) (Règlement 2575-009)
- [Politique d'évaluation des apprentissages](#) (Politique 2500-008)
- [Directive sur l'évaluation des apprentissages](#)
- [Référentiel de compétences pour les ergothérapeutes au Canada](#) (2021)
- [Profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada](#) (Groupe consultatif national en physiothérapie (GCNP))
- [Règle concernant le soutien académique pour les étudiantes et étudiants des maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie](#) (Règle 2654-004)

## 5. DÉFINITIONS

Dans la présente règle, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

**Activité pédagogique** : activité comportant un sigle de cours.

**FOCUS** : outil utilisé pour réaliser l'évaluation de la personne étudiante en stage, intitulé Formulaire d'observation des compétences de l'Université de Sherbrooke (FOCUS).

**Personne coordonnatrice de la formation clinique** : personne professionnelle employée par l'Université, qui est responsable d'attribuer les places de stage et d'effectuer le suivi des personnes étudiantes en stage.

**Personne superviseure** : ergothérapeute ou physiothérapeute qui accueille une personne stagiaire dans son milieu professionnel ou qui encadre une personne étudiante dans le cadre d'un stage, en collaboration avec une personne cosuperviseure ou non.

**Personne cosuperviseure** : ergothérapeute, physiothérapeute ou personne d'une autre discipline en lien avec la santé qui accueille une personne stagiaire dans son milieu professionnel ou qui encadre une personne étudiante dans le cadre d'un stage, en collaboration avec une personne superviseure.

**Stage** : activité pédagogique créditée de formation clinique se déroulant dans un milieu professionnel (stage clinique, stage projet, stage en recherche, stage en gestion, stage en milieu communautaire ou stage dans tout autre environnement propice aux apprentissages expérientiels).

## **6. RÉTROACTION EN STAGE**

Il existe des stratégies de rétroaction formelles et informelles, qui doivent être utilisées tout au long du stage afin de favoriser le développement des compétences de la personne étudiante. Ces stratégies, de même que les modalités entourant leur utilisation, sont présentées aux personnes superviseures lors de la formation de base à la supervision de stagiaires ainsi qu'aux personnes étudiantes lors des formations préparatoires aux stages.

### **6.1 Supervision informelle**

Au quotidien, le stage est ponctué de moments informels de supervision. Ce type de supervision, qui représente la majorité de l'encadrement fourni à la personne étudiante, peut s'effectuer en tout temps et concerner tout type de situation. À titre d'exemple, la supervision informelle peut être offerte lorsque la personne superviseure observe directement la personne étudiante, lorsqu'elle lui partage son raisonnement clinique ou lorsqu'elle commente ses rapports écrits.

### **6.2 Supervision formelle**

Les supervisions formelles sont des moments privilégiés pour la personne étudiante de discuter avec la personne superviseure de situations de stage et de faire le point sur l'actualisation de ses rôles, de sa compréhension du domaine ou champ de pratique du milieu de stage ainsi que le développement de ses compétences. Ces discussions permettent à la personne étudiante d'exprimer ses découvertes, ses apprentissages et les défis rencontrés pendant son stage. Il est attendu que la personne superviseure prévoit minimalement 60 minutes de supervision formelle par semaine. Les moments propices pour ce faire peuvent être déterminés dans l'alliance de stage établie au début. La personne stagiaire est responsable de proposer des sujets de discussion pour ces rencontres. Au besoin, la personne superviseure y contribue.

### **6.3 Démarche de rétroaction structurée**

La rétroaction se trouve au cœur de toute supervision, qu'elle soit formelle ou informelle. Elle constitue le catalyseur du développement des compétences et de l'actualisation des rôles et domaines de pratique durant le stage. La rétroaction peut explorer la perception de la situation, le

raisonnement clinique (raisons et connaissances), les émotions et les besoins, les valeurs ainsi que les *a priori* de la personne stagiaire. Ce sont les rétroactions qui donnent un sens au stage. La démarche de rétroaction mise de l'avant dans un contexte de supervision est abordée dans les formations de base à la supervision de stagiaires.

## 7. ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT L'ÉVALUATION ÉTUDIANTE EN STAGE

- a) La démarche d'évaluation doit en tout temps être favorable au développement des compétences clés ou essentielles de la personne étudiante. Ainsi, elle vise à la situer et à la soutenir dans ses apprentissages et à **évaluer l'atteinte de ses objectifs d'apprentissage du stage**.
- b) La démarche d'évaluation finale en **stage 6 permet plus spécifiquement de statuer sur l'atteinte des compétences d'entrée à la pratique pour chaque personne étudiante**. La réussite de cette activité pédagogique, à l'instar de toutes les activités du programme d'études, est obligatoire pour la diplomation et, par conséquent, pour l'obtention du permis de pratique.
- c) La personne coordonnatrice de la formation clinique peut soutenir la personne superviseure dans sa démarche d'accompagnement et d'évaluation à tout moment. Elle peut également soutenir la personne étudiante qui éprouve des difficultés en stage.
- d) Au besoin, la personne coordonnatrice de la formation clinique peut se déplacer pour prendre part aux rencontres d'évaluation si la situation le requiert ou sur demande de la personne superviseure ou étudiante. Un plan de soutien ou de remédiation peut alors être établi conjointement par les personnes superviseure, étudiante et coordonnatrice.

## 8. OUTIL D'ÉVALUATION DE STAGE FOCUS

L'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et le Groupe consultatif national en physiothérapie ont élaboré respectivement le *Profil de la pratique de l'ergothérapie au Canada (ACE, 2012)* et le *Profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada (2017)* (ci-après les « profils »). Les profils en ergothérapie et en physiothérapie visent à décrire la pratique des personnes déjà en exercice. Ils définissent notamment la pratique des ergothérapeutes selon sept (7) **rôles professionnels** et la pratique des physiothérapeutes selon sept (7) **domaines de la pratique**.

Rôles en ergothérapie	Domaines de pratique de la physiothérapie
Expert en habilitation de l'occupation	Expertise en physiothérapie
Communicateur	Communication
Collaborateur	Collaboration
Gestionnaire de la pratique	Gestion
Agent de changement	Leadership
Praticien érudit	Érudition
Professionnel	Professionalisme

Toujours selon les profils, des **compétences clés** sont associées à chaque rôle de l'ergothérapie tandis que des **compétences essentielles et des jalons d'entrée à la pratique** sont associées à chaque domaine de pratique en physiothérapie. Il est donc attendu que la personne étudiante acquière progressivement ces compétences clés ou essentielles au cours des six (6) stages effectués au cours du programme. À la fin du parcours de formation clinique, la personne stagiaire jugée compétente est en mesure de mobiliser de façon judicieuse ses ressources et de reconnaître ses limites de manière à répondre aux exigences, à la diversité et à la complexité des divers contextes de pratique de sa profession.

L'évaluation des rôles en ergothérapie, des domaines de pratique de la physiothérapie ainsi que des compétences s'effectue à l'aide du **Formulaire d'observation des compétences de Université de Sherbrooke** (FOCUS). Le langage utilisé dans cet outil d'évaluation est le même que l'on retrouve dans les profils en référence aux rôles et aux compétences clés ainsi qu'aux domaines de la pratique et aux compétences essentielles. Plus spécifiquement, le FOCUS définit des critères de performance (physiothérapie) ou des attentes de rendement (ergothérapie) permettant de situer le développement des compétences professionnelles de la personne étudiante pour chaque stage. Étant donné que le processus de développement d'un rôle, d'un domaine ou d'une compétence n'est pas linéaire, les FOCUS en ergothérapie et en physiothérapie ont été conçus de manière à pouvoir situer globalement la performance de la personne étudiante selon son niveau de stage, afin de la suivre et d'accompagner sa progression.

## 9. PROCESSUS D'ÉVALUATION DE LA OU DU STAGIAIRE

L'évaluation de la performance étudiante est un processus transparent et continu de rétroaction qui s'inscrit dans un contexte d'apprentissage des savoirs, savoir-faire et savoir-être (CNFS, 2004). Plus précisément, l'évaluation consiste en un temps d'arrêt pour faire le point sur les forces et les éléments à améliorer. Elle s'effectue en continu tout au long du stage permettant ainsi de situer la personne apprenante et de déterminer les expériences et les situations qui favoriseront sa progression. L'outil d'évaluation FOCUS est transmis par courriel à la personne superviseure dans la semaine précédant le début du stage.

### 9.1 Formation préalable à l'utilisation du FOCUS

Une formation des personnes étudiantes et superviseures est préalable à l'utilisation du FOCUS. Elle est offerte aux personnes étudiantes lors de la préparation de leurs stages 1 et 2, alors qu'elle est donnée aux personnes superviseures dans le cadre de la formation de base à la supervision. Une page expliquant l'utilisation du FOCUS est insérée au début de l'outil. De plus, une vidéo explicative présentant l'outil d'évaluation et les informations techniques pour le remplir est disponible pour permettre à la personne superviseure de se familiariser avec l'outil.

### 9.2 Évaluation formative (mi-stage)

À la mi-stage, l'évaluation formative qui est basée sur la progression de la personne étudiante au cours des premières semaines est effectuée à l'aide du FOCUS. Elle est essentielle pour guider cette dernière dans le développement de ses rôles, domaines de pratique et compétences pour la seconde moitié du stage. Elle doit être appuyée par des observations objectives d'événements survenus en stage.

### 9.3 Évaluation sommative (fin de stage)

L'évaluation sommative fait état du niveau de **développement des rôles, des domaines de pratique et des compétences de la personne étudiante à la fin du stage**. Les commentaires à ce stade visent à identifier les points forts et ceux à améliorer ultérieurement et à statuer sur la recommandation du résultat du stage. Lors de l'évaluation sommative de fin de stage, la personne superviseure a la **responsabilité d'évaluer l'atteinte des objectifs d'apprentissage** en se basant sur les attentes de rendement (ergothérapie) ou les critères de performance (physiothérapie) présentés dans le FOCUS.

## 9.4 Déroutement des rencontres d'évaluation

À la mi-stage et à la fin du stage, la ou le stagiaire remplit son **autoévaluation** à l'aide du FOCUS en préparation à la rencontre d'évaluation formative ou sommative. La personne superviseure remplit également l'**évaluation** officielle de la personne étudiante à l'aide du FOCUS. Lors des deux rencontres d'évaluation, c'est d'abord l'étudiante ou l'étudiant qui présente son autoévaluation et ensuite la personne superviseure partage sa rétroaction. Enfin, un échange portant sur les convergences et les écarts est encouragé, offrant ainsi l'opportunité à la personne stagiaire de réfléchir sur son développement professionnel.

À la fin du stage, le FOCUS d'**autoévaluation** est conservé par la personne étudiante dans son portfolio afin qu'elle en discute avec sa mentore ou son mentor dans le cadre du cours *Être ergothérapeute : le développement de mon identité professionnelle* ou *Développement de la compétence et de l'identité professionnelle en physiothérapie* (cours de mentorat).

Dans la semaine suivant la fin du stage, la personne superviseure transmet l'**évaluation** électronique (FOCUS) de la personne stagiaire à [Stages-readaptation-med@usherbrooke.ca](mailto:Stages-readaptation-med@usherbrooke.ca) en utilisant son courriel professionnel. L'adresse courriel de la personne stagiaire doit être inscrite en copie conforme afin qu'elle la dépose également dans son portfolio avec son auto-évaluation.

## 10. STAGE DIFFICILE

Lorsqu'une personne étudiante trouve son stage difficile, quelle qu'en soit la raison (ex. : stress, manque de motivation, enjeu de santé, apprentissage difficile ou relation tendue), elle doit en aviser rapidement sa superviseure ou son superviseur et une personne coordonnatrice de la formation clinique afin d'obtenir un soutien approprié. Dans de telles circonstances, il est primordial de maintenir la communication et d'éviter l'isolement de la personne en difficulté. Selon le cas, la ou le stagiaire peut également s'adresser à sa mentore ou son mentor ou à une personne aide à la vie étudiante.

### 10.1 Difficulté dans le développement d'une ou des compétences

Dans une perspective d'évaluation formative, lorsque la personne superviseure juge que la ou le stagiaire présente des difficultés importantes en lien avec le développement de certains rôles, domaines ou compétences, elle doit l'en aviser promptement. Elle doit remplir le formulaire *Documentation des difficultés quant au développement d'une compétence* (annexe F du [Cahier de stage](#)) pour documenter la difficulté observée et la communiquer par écrit à la personne étudiante. Une copie doit être acheminée à la personne coordonnatrice de la formation clinique.

Lorsque la difficulté constatée peut compromettre la réussite du stage, la personne superviseure doit communiquer directement avec la personne coordonnatrice de la formation clinique. Par la suite, les personnes coordonnatrice, superviseure et stagiaire conviennent du plan d'action visant l'amélioration de la situation et collaborent à sa mise en œuvre.

### 10.2 Incident critique

Un incident critique implique un élément de dangerosité dans les interventions effectuées par la personne étudiante ou encore un manque de professionnalisme de sa part. Un incident critique est qualifié de majeur en cas d'infraction présumée au code civil ou criminel.



### 10.2.1 Incident critique

Afin d'assurer la protection de la clientèle et de signaler à la personne étudiante l'importance de la situation, la personne superviseure doit documenter tout incident critique qui survient en cours de stage à l'aide du formulaire *Déclaration d'incident critique* (annexe G du [Cahier de stage](#)). Ce formulaire rempli est transmis rapidement à la personne étudiante ainsi qu'à la personne coordonnatrice de la formation clinique. Après un troisième (3) incident critique mineur, la personne étudiante est considérée en situation d'échec du stage (voir la section 11 du présent document).

#### Exemples d'incidents critiques mineurs

- Pratiquer une intervention sans le consentement de la cliente ou du client
- Contrevenir au code de déontologie
- Omettre les principes de sécurité exigés par la condition de la cliente ou du client (freins sur le fauteuil roulant, côtés de lit, gestion du risque de chute, etc.)
- Faire fi des précautions ou des contre-indications à une intervention
- Transgresser une règle ou une procédure de travail du milieu
- Réagir négativement face à la critique ou adopter une attitude de confrontation
- Etc.

### 10.2.2 Incident critique majeur

Un problème de sécurité, un manque de professionnalisme, une conduite causant un préjudice grave à la clientèle, à son entourage ou aux collègues ou toute action qui enfreint la loi est considéré comme un incident majeur. Lorsqu'un incident critique majeur se produit, la personne superviseure doit en aviser immédiatement la personne coordonnatrice de la formation clinique. Un seul incident critique majeur mène automatiquement à l'interruption du stage (voir la section 11 du présent document). Selon le cas, la personne stagiaire peut être exclue du programme d'études à la suite d'une décision du comité de promotion.

#### Exemples d'incidents critiques majeurs

- Voler
- Agir abusivement envers une personne sur le plan physique ou émotif
- Se présenter en état d'intoxication sur le lieu de travail
- Etc.

## 11. RÉUSSITE OU ÉCHEC À UN STAGE

L'évaluation sommative permet à la personne superviseure d'émettre l'une ou l'autre des recommandations suivantes concernant la performance globale de la personne étudiante en stage :

*Tiré du FOCUS :*

- **Réussite avec distinction** – La performance globale de l'étudiant est exceptionnelle et dépasse les attentes pour un étudiant à ce niveau de stage.
- **Réussite** – La performance globale de l'étudiant correspond aux attentes pour un étudiant à ce niveau de stage.

- **Réussite minimale** – la performance de l'étudiant est à la limite inférieure des attentes pour un étudiant à ce niveau de stage et il démontre certaines faiblesses qui pourraient nécessiter un suivi particulier.
- **Échec** – la performance de l'étudiant est constamment en deçà des attentes pour un étudiant à ce niveau de stage et/ou il démontre des lacunes importantes au niveau du professionnalisme, de la communication, de la sécurité ou du raisonnement clinique.

Les recommandations « Réussite avec distinction », « Réussite », « Réussite minimale » émises dans le FOCUS mènent généralement à une note finale « R » sur le relevé de notes de l'étudiante ou l'étudiant concerné. Une recommandation « Échec » lors de l'évaluation sommative de la personne stagiaire mène généralement à l'attribution d'une note finale « E » sur le relevé de notes de la personne étudiante concernée. Il est suggéré à la personne superviseure d'émettre une recommandation d'échec lorsque :

- deux (2) rôles (ergothérapie) ou deux (2) domaines de la pratique de la physiothérapie ou plus sont en deçà des attentes pour le niveau de stage (joindre les annexes F du [Cahier de stage](#));
- un (1) incident critique majeur est noté au dossier de la ou du stagiaire (joindre l'annexe G du [Cahier de stage](#));
- trois (3) incidents critiques mineurs sont notés au dossier de la ou du stagiaire (joindre les annexes G du [Cahier de stage](#));
- le rendement général de la personne étudiante est inférieur à ce qui est attendu pour le niveau de stage.

**La responsabilité d'attribuer le résultat final d'échec ou de réussite d'un stage relève « d'un jury qui délibère sur la note finale à accorder à la personne étudiante pour ce stage. La décision du jury est sans appel et ne peut faire l'objet d'une demande de révision de note »** (article [4.5.1.3](#) du Règlement des études). Le résultat final du stage est basé sur la recommandation de la personne superviseure émise lors de l'évaluation sommative ainsi que sur toutes autres informations pertinentes tirées de l'expérience de stage (ex. : annexes F et G, alliance de stage, journal réflexif).

## 12. ÉCHEC À UN STAGE

Les dispositions prévues aux articles [4.5.1.3](#) et [10.3.7.4](#) – *Conséquence de l'échec à un stage obligatoire* du *Règlement des études* s'appliquent en cas d'échec à un stage.

## 13. STAGE INCOMPLET

Un stage peut être noté « Incomplet » (IN) dans le relevé de notes d'une étudiante ou d'un étudiant advenant une interruption du stage pour des considérations administratives relevant du milieu (ex. : maladie de la personne superviseure et impossibilité de la remplacer) ou en raison d'une absence motivée de la ou du stagiaire (article 8.6 du *Règlement complémentaire de la Faculté de médecine et des sciences de la santé au Règlement des études*). Un stage peut également être noté « Incomplet » lorsque la personne coordonnatrice de la formation clinique juge que les conditions minimales requises pour la réussite du stage ne sont pas présentes.

Un stage noté incomplet est repris partiellement ou en totalité, à temps complet ou à temps partiel, dans le même contexte ou non, auprès de la même clientèle ou pas, selon la disponibilité des places de stage et du besoin de la personne étudiante.

## 14. SOUTIEN EN CAS DE DIFFICULTÉ OU REMÉDIATION EN CAS D'ÉCHEC

Lorsqu'une personne étudiante éprouve des difficultés en stage, la personne coordonnatrice de la formation clinique doit automatiquement être interpellée. Comme mentionné dans la [Règle concernant le soutien académique pour les étudiantes et étudiants des maîtrises en ergothérapie et en physiothérapie](#), il importe d'offrir un soutien à la personne superviseure ainsi qu'à l'étudiante ou l'étudiant selon la situation. Cette démarche de soutien ou de remédiation peut être faite de façon confidentielle ou concertée, avec l'accord des personnes concernées.

Dans chaque programme d'études, un comité a comme responsabilité de réviser le dossier de toute personne étudiante ayant démontré des difficultés au cours des différentes activités pédagogiques du *curriculum*, notamment en stage, et de proposer des modalités de soutien afin de s'assurer qu'elle puisse bénéficier des ressources en appui à sa réussite. Il s'agit du comité de soutien et d'accompagnement pour la maîtrise en ergothérapie et du comité de soutien et d'accompagnement pour la maîtrise en physiothérapie. Les activités de ces comités sont décrites dans le guide étudiant qui est remis aux personnes étudiantes dès leur entrée dans le programme d'études.

## 15. RÔLES ET RESPONSABILITÉS\*

### 15.1 Responsabilité de l'application\*

La personne directrice du programme d'études concerné est responsable de l'application de la présente règle, en assure la mise à jour et veille à sa diffusion.

### 15.2 Personne superviseure

- Suivre la formation de base à la supervision de stage préalablement à l'accueil de sa première personne étudiante.
- Offrir de la rétroaction formelle et informelle régulière à sa ou son stagiaire afin de favoriser le développement de ses compétences.
- S'engager dans la démarche d'évaluation de la personne stagiaire de façon constructive afin de la soutenir dans le développement de ses compétences professionnelles.
- **Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques permettant à la ou au stagiaire d'atteindre les objectifs d'apprentissage à la fin du stage, en se basant sur les attentes de rendement (ergothérapie) ou les critères de performance (physiothérapie) présentés dans le FOCUS.**
- **À la fin du stage 6, s'assurer que la personne étudiante en stage ait atteint les compétences d'entrée à la pratique en se basant sur les compétences clés de l'ergothérapeute ou sur les compétences essentielles du physiothérapeute présentées dans le FOCUS.**
- Communiquer avec la personne coordonnatrice de la formation clinique en cas de difficulté de la personne stagiaire.
- Documenter suffisamment et adéquatement les difficultés observées en stage le cas échéant afin que le programme d'études puisse offrir le soutien requis à la personne stagiaire.

### **15.3 Personne étudiante**

- Démontrer de l'ouverture face à la rétroaction et participer activement à l'amélioration de ses compétences professionnelles.
- Remplir son FOCUS en suivant une démarche réflexive au niveau du développement de ses compétences professionnelles.
- S'engager de façon constructive et positive dans la démarche d'évaluation de ses compétences professionnelles.
- Remplir le *Questionnaire de l'évaluation de l'expérience de stage* à la suite de chaque stage.
- Remplir l'*Inventaire des expériences de stage* à la suite de chaque stage
- Rencontrer la personne coordonnatrice de la formation clinique au besoin ou si une situation vécue en stage le requiert.

### **15.4 Personne coordonnatrice de la formation clinique**

- Former les personnes superviseuses et étudiantes sur l'évaluation des compétences professionnelles en stage et à l'utilisation du FOCUS.
- Soutenir les personnes superviseuses et étudiantes dans la démarche d'évaluation des compétences professionnelles de ces dernières.
- S'assurer que les personnes étudiantes bénéficient d'une démarche d'évaluation juste et équitable.
- Relire les FOCUS et effectuer les suivis appropriés auprès des personnes stagiaires, des superviseuses ou de toute autre personne concernée lorsqu'indiqué.
- Analyser et valider les recommandations d'échec ou de réussite de stage émises par les personnes superviseuses de stage.

## **16. PROCESSUS D'ADOPTION ET D'AMENDEMENT\***

Cette règle est adoptée ou amendée par le comité de régie de Sherbrooke.

### **16.1 Modifications mineures**

Toute modification mineure à la présente règle peut être effectuée par une personne coordonnatrice de la formation clinique qui en informe les autres et le comité de régie.